

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le mardi 28 janvier 2014, à 20 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absente, la conseillère, madame Gisèle Dicaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion du règlement # 79-2014 pour l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et présentation.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à six (6) membres.

4814-01-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 79-2014 POUR L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET PRÉSENTATION.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, donne un avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement # 79-2014 afin d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé en conformité avec la Loi, soit les dispositions du code d'éthique en vigueur reconduites et l'abrogation du règlement # 62-2011 au même effet en vigueur depuis le 23 novembre 2011.

Monsieur Boucher procède à la présentation du projet de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux portant le numéro 79-2014 à être adopté lors de la séance ordinaire du 17 février prochain suite à la publication de l'avis conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie*.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SEULS SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR.

4815-01-2014

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 12, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière